

L'avocat et les juridictions administratives

par Edouard de Lamaze et Christian Pujalte

Après le succès remporté par leur précédent livre sur « L'avocat le Juge et la déontologie » (PUF), actuellement en cours de réimpression avec une édition actualisée et augmentée, Christian Pujalte et Edouard de Lamaze nous livrent un nouvel ouvrage consacré à « L'avocat et les juridictions administratives » préfacé par Renaud Denoix de Saint Marc, ancien vice président du Conseil d'État et membre du Conseil Constitutionnel.

Ce livre était depuis longtemps attendu par le Barreau. En effet Christian Pujalte, Magistrat de l'ordre administratif, qui fut pendant près de 20 ans responsable de l'enseignement du droit et des procédures administratives à l'École de Formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris (EFB), dont il fut aussi pendant un temps le Directeur, le promettait à ses élèves avocats qui lui réclamaient régulièrement un ouvrage spécifiquement conçu pour les avocats. C'est désormais chose faite avec le concours de Maître Edouard de Lamaze, avocat au Barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre.

Les deux auteurs ont repris leurs méthodes particulièrement didactiques qui avaient été précédemment si appréciées de leurs lecteurs.

Leur livre, cependant, ne constitue pas un nouveau manuel de procédures administratives comme il en existe déjà de nombreux, ce n'est pas là son objectif. Il vise à être un véritable guide pratique rédigé dans l'optique des avocats, et plus précisément

de ceux, très nombreux, qui ne sont pas des spécialistes en la matière et qui ne fréquentent qu'occasionnellement, ou ponctuellement, les juridictions administratives de Première Instance et d'appel.

Il s'agit donc essentiellement d'un « mode d'emploi » résolument pédagogique et accessible destiné aux conseils pour qui la juridiction administrative constitue trop souvent une « terre inconnue » dont ils se méfient. Les auteurs n'ont aucune prétention doctrinale, ils ont une autre volonté, combler un vide étonnant en mettant à la disposition des Barreaux un outil judicieux, et d'utilisation aisée, qui permettra aux néophytes et semi néophytes « d'affronter » la juridiction administrative sans la redouter et sans se sentir totalement désarmés. Il est en effet très surprenant de constater que plus de 50 % des requêtes traitées en Première Instance (Tribunal administratif) par un avocat émanent d'un conseil pour qui le droit administratif ne constitue ni une spécialisation, ni même une activité dominante ! Il s'ensuit souvent bien des erreurs, voire même de véritables « bourdes », notamment au regard de la procédure, qui conduisent à l'échec du procès intenté à l'administration, alors que le requérant avait potentiellement les plus grandes chances de succès. Les auteurs ont relevé méthodiquement, les nombreuses lacunes de l'avocat peu familier de cette procédure et qui, en raison même de cette méconnaissance, a, ce qu'ils qualifient de « réflexe civiliste » qui s'avère le

plus souvent suicidaire. Même si, depuis quelques années, les procédures administratives et les procédures civiles ont connu, au contentieux, quelques rapprochements non négligeables elles demeurent, néanmoins, profondément différentes les unes des autres. Christian Pujalte et Edouard de Lamaze guident, pas à pas, l'avocat qui avance dans les arcanes souvent complexes de la procédure devant les juridictions administratives afin de lui éviter les pièges, les difficultés, les obstacles ou lui donner les armes pour les surmonter.

L'ouvrage, écrit dans un style vivant et incisif, abonde de conseils pratiques toujours exposés avec le souci constant de la clarté et de la rigueur. Aussi, au-delà même du néophyte, nul doute que le juriste rompu à cette discipline y découvrira matière à enrichissement. De la même façon l'administré qui aura fait le choix de se défendre seul devant le Tribunal administratif, lorsque la nature du contentieux le lui permet, trouvera dans ce guide une méthode idoine.

Le droit public est souvent qualifié de droit tentaculaire, et il est vrai que peu de domaines du droit lui échappent, qu'il s'agisse du droit des étrangers, du droit fiscal, de l'urbanisme et de l'environnement, des marchés publics, de la responsabilité de la puissance publique, du droit des collectivités locales, de la fonction publique. La litanie serait longue à énumérer. Par voie de conséquences, et en toute cohérence, le nombre de litiges qu'il suscite est en augmentation toujours

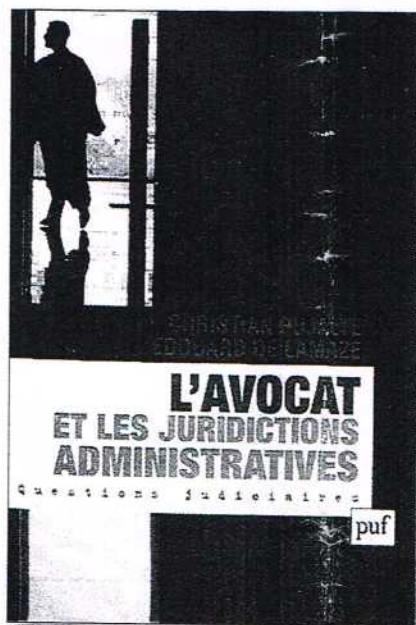
Les Annonces de la Seine - Jeudi 30 avril 2015 - numéro 16

croissante. Par ailleurs le droit communautaire qui est désormais omniprésent est souvent régi par des principes directement issus du droit administratif français. Aussi est-il paradoxal, et même incohérent, qu'aussi peu de conseils s'y adonnent. Cette raréfaction des publicistes justifie le fait, déjà mentionné, qu'une affaire sur deux, lorsqu'il y a Ministère d'avocat, soit présentée par un non publiciste

Comme le déplorent les deux auteurs les avocats semblent bien être, encore aujourd'hui, « fâchés » avec la juridiction administrative. Nonobstant des incitations inlassablement répétées depuis longtemps, visant à ce que les avocats, notamment les jeunes qui sortent des centres de formation des Barreaux, investissent tous les domaines du droit et ne laissent plus de terres en jachère, Christian Pujalte et Edouard de Lamaze considèrent que les progrès relevés sont faibles, ils n'en veulent pour preuve que le nombre dérisoire des candidats annuels aux certificats de spécialisation en droit public. Le temps de la « réconciliation » leur paraît être d'une urgente nécessité non seulement pour trouver une collaboration, pour le développement des cabinets, pour affronter la concurrence mais aussi pour améliorer l'œuvre de justice qui est en évolution permanente.

Leur plaidoyer en faveur du droit public est convaincant. Les techniques et les armes qu'ils mettent à la disposition du conseil devant

intervenir devant la juridiction administrative particulièrement probantes, elles devraient même constituer pour l'avocat la « clé du succès » comme le souligne l'ancienne Ministre et conseiller d'État Nicole Guedj dans son avant-propos au livre.



Résolument pratique et pédagogique, cet ouvrage s'adresse à l'avocat et à tout administré souhaitant intenter un procès à une administration publique. Le droit administratif, qui couvre l'activité de l'ensemble des administrations de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, est à juste titre réputé tentaculaire: peu de domaines juridiques lui échappent. En corollaire, le nombre d'affaires contentieuses suscitées par les administrations est élevé et en augmentation constante, notamment en raison de jurisprudences toujours plus favorables aux administrés. Cependant, plus de 60 % des recours émanent d'avocats non spécialistes en droit public ou de personnes qui ont fait le choix de se défendre seules devant le Tribunal administratif. Le taux élevé de recours, juridiquement fondés, mais qui se conclut in fine par un rejet du juge, uniquement par méconnaissance des règles de procédure, est édifiant.

Il devenait dès lors impératif de mettre à la disposition de l'avocat, du juriste et de tout justiciable confronté à la juridiction administrative un ouvrage spécifiquement conçu pour eux. Il ne s'agit donc pas d'un manuel processuel classique, mais d'un véritable guide pratique, précis, facilement accessible, élaboré avec le souci constant de répondre clairement à toutes les attentes et aux objectifs de l'avocat et de l'administré.